

Après le Rana Plaza : une mobilisation syndicale vite contrée

Après l'effondrement du Rana Plaza en 2013, une fenêtre d'opportunité s'est ouverte pour les syndicats. Mais elle s'est bien vite refermée. Et tandis que les normes anti-incendie ont été améliorées et que le salaire minimum a augmenté, les conditions de travail restent toujours indécentes chez le deuxième exportateur de textile au monde.

Elsa Fayner
Journaliste

Reportage photos :
Axelle de Russé





Le 24 avril 2013, les dirigeants des ateliers textiles Rana Plaza, dans la banlieue de Dacca, avaient obligé les travailleuses à retourner dans le bâtiment, malgré l'apparition d'importantes fissures dans les murs. Quelques instants plus tard, l'immeuble s'écroulait, faisant 1 135 morts et des milliers de blessés. Six mois auparavant, à l'usine Tazreen, également située dans la périphérie de la capitale du Bangladesh, les ouvrières avaient également été maintenues à leur poste de travail malgré le déclenchement des alarmes incendie. Cent-douze d'entre elles avaient péri. Aucune des deux entreprises n'avait de syndicats pour représenter les ouvrières et les aider à repousser les exigences de la direction, qui se sont révélées mortelles.

En juillet 2013, de nouvelles règles de représentation du personnel ont été adoptées au Bangladesh. Jusqu'alors l'employeur devait donner son autorisation pour qu'un



syndicat soit créé. Ce n'est plus le cas. Le processus d'accréditation a également été simplifié. "En 2011 et en 2012, un seul syndicat a été fondé au niveau d'une usine; en 2013, il y en a eu 96", se félicitait un an après Srinivas B. Reddy, directeur du bureau national de l'Organisation internationale du travail (OIT). "Les ouvriers n'ont plus peur de se regrouper!", s'enflammait-on également à la Fédération nationale des ouvriers de la confection (NGWF), l'une des principales organisations syndicales du secteur.

C'est pourtant davantage l'action de l'OIT et des collectifs internationaux de syndicats et d'ONG qui a mené à la signature des deux grands accords sur la sécurité des bâtiments et les normes incendie: l'Accord sur la sécurité des bâtiments et la protection contre les incendies, signé par quelque 180 multinationales, principalement européennes, et l'Alliance pour la sécurité des travailleurs



1. Human Rights Watch, "Whoever Raises their Head Suffers the Most". *Workers' Rights in Bangladesh's Garment Factories*, avril 2015, 84 p.

bangladais, initiée par les deux géants américains GAP et Walmart. Les deux initiatives ont permis l'inspection des 3 500 usines fournissant les marques étrangères. À la suite de ces inspections, plus de 600 ont été fermées, les autres doivent effectuer des travaux, parfois lourds. Tandis que le salaire minimum a été augmenté, passant de 35 à 60 euros par mois dans la branche, ce qui correspond au prix d'un loyer pour une pièce d'une dizaine de mètres carrés.

Les conditions de travail, en revanche, n'ont pas été abordées. Il faut dire que la "fenêtre d'opportunité syndicale s'est vite refermée", déplore Ben Vanpeperstraete, du syndicat international du secteur des services UNI Global Union, qui constate "une évolution négative entre 2014 et 2015, un recul net". En avril 2015, Human Rights Watch (HRW) publiait un rapport¹ accablant, indiquant que les ouvrières et les ouvriers de l'industrie textile au Bangladesh étaient toujours "confrontés à des conditions de travail déplorables et à une attitude antisyndicale de la part des employeurs, qui se traduit parfois par des agressions contre les représentants syndicaux". Selon des témoignages recueillis par HRW, des ouvriers à la tête des mobilisations en vue de constituer des syndicats ont été licenciés pour ces activités militantes. Moins de 10% des ateliers de la confection au Bangladesh disposent d'une représentation syndicale aujourd'hui, rappelle l'ONG.



"Les syndicats rencontrent bien souvent des problèmes pour s'enregistrer", développe Amin Amirul, président et co-fondateur de la NGWF, qui a revu son optimisme à la baisse depuis 2014. "Le ministère du Travail, qui donne l'accréditation, ne la donne pas toujours, ou le fait lentement. Tandis que les syndicalistes subissent des menaces, voire des intimidations..."

"Il y a bien un syndicat dans l'usine, mais il a été créé par notre employeur", témoignent trois jeunes hommes dans les locaux suintants d'humidité de la NGWF, où s'entassent les dossiers de différents fournisseurs de grandes marques occidentales. "Les collègues qui ont voulu en créer un autre ont été virés." Après la fermeture de leur usine, les ouvriers ont manifesté. "Mais le patron a appelé la police et nous avons été frappés, puis dispersés." Arifa, elle, est venue seule pour témoigner. L'air décidé dans son sari



rouge, elle s'est découvert un nouveau métier : représentante du personnel. À 19 ans, elle a été licenciée dès qu'elle a fondé un syndicat dans son entreprise pour dénoncer les heures supplémentaires non rémunérées, l'absence d'eau potable dans le bâtiment mais également les coups donnés par les contremaîtres aux salariés. "Moi-même, j'ai été battue deux fois", explique d'une voix calme la jeune femme qui, depuis qu'elle n'a plus d'emploi, vient quasiment tous les jours au syndicat, pour aider. Ce matin, elle s'apprête à aller manifester devant le Parlement, comme tous les vendredis, même s'ils ne sont qu'une poignée.

Une trentaine de jeunes femmes sortent du bâtiment, des documents sous le bras pour rejoindre le cortège. Ici, on forme aussi les ouvriers – ceux qui savent lire, une minorité – à leurs droits et au fonctionnement d'un syndicat. La plupart des élèves ont une vingtaine

d'années, ils connaissent leur sujet et font preuve d'une étonnante ténacité devant l'ampleur de la tâche. "Ça, c'est nouveau!", tient à encourager Amin. "Ça, c'est un progrès!"

Dans la liste des progrès, il faut ajouter l'organisation de négociations collectives dans une trentaine d'usines, constate Ramesh Roy, président de la Fédération unie des travailleurs de la confection (UFGW), une autre organisation du secteur. Des comités de santé et sécurité au travail doivent également être créés chez les fournisseurs des marques occidentales qui ont signé l'Accord européen. Avec quels membres et pour quel fonctionnement? Rien n'est dit pour l'instant. À l'Association patronale des exportateurs et fabricants de vêtements du Bangladesh (BGMEA), dans une haute tour moderne au cœur de la ville, on demande à ce qu'il n'y ait pas "d'activistes" dans les discussions. Comprendre "de membres d'ONG".



Quant aux syndicats, c'est bien simple : le seul fait de prononcer leur nom provoque des roulements d'yeux chez tous les employeurs rencontrés. "Un syndicat, mais c'est l'émeute assurée!", ont-ils coutume de rétorquer. ●

